



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents (11) : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Absent excusé (1) : M. LEBRAUD

Absents (2) : Mme RODRIGUEZ, M. SUIRE

Pouvoir (1) : M. LEBRAUD à Mme JEAN

Le conseil municipal de Dignac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte. Mme Anne-Sophie GODIER est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Organisation de la semaine scolaire,
2. Avis de la commune sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux pour la période 2024-2029 (GrandAngoulême).

1 – Organisation de la semaine scolaire

Rapporteurs : Mme Françoise DELAGE et Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Le conseil d'école s'est réuni le 11 mars dernier, les enseignants et les parents d'élèves n'ont pas souhaité se prononcer avant la réunion du conseil municipal. Madame le Maire informe les élus qu'il faut un consensus entre les élus, les enseignants et les parents. Si l'avis n'est pas concordant c'est l'inspecteur d'Académie qui tranche.

Mme GAUTIER-MARANDAT rappelle que le PeDT s'achève le 30 août 2024 et qu'il coïncide avec la décision d'organisation des rythmes scolaires. Chaque année peut avoir lieu une révision.

Elle rappelle les avantages de la semaine à 4,5 jours :

- Fond d'état pour la prise en charge du financement des activités réalisées par les professionnels,
- Développer une offre éducative et culturelle sachant que la commune est située loin de la ville (3h/semaine),

Mme GAUTIER-MARANDAT liste les différentes activités suivies par les élèves depuis le début. Depuis 2 ans, tous les élèves d'élémentaires suivent les TAP. Le PeDT est obligatoire pour la semaine à 4,5 jours contrairement à 4 jours. Elle rappelle que le cadre général est celui de la semaine à 9 demi-journées.

Elle annonce les inconvénients suivants :

- Le reste à charge des intervenants pour les TAP (9 877€), le coût des fluides (750 €) et les heures des agents pour l'encadrement des TAP ou la garderie du mercredi (16 520 € soit 821h/an),

- Fin de la prise en charge par l'Etat à compter de septembre 2024

Mme GAUTIER-MARANDAT se pose la question, si jamais le conseil vote pour la semaine à 4 jours : comment la commune fera pour poursuivre cette offre de qualité ?

Mme DELAGE annonce que deux départs en retraite sont prévus cette année à l'école et qu'il faut réfléchir au recrutement du personnel et à la réorganisation du service. Prévoir un CDD. Si la semaine à 4 jours est votée et qu'une classe est fermée, les 4 classes restantes vont être plus chargées et allonger la durée des cours va être compliqué.

Mme GODIER signale que la semaine à 4,5 jours prépare les élèves au collège.

Mme CHARRIERE signale que c'est un choix purement politique : soit la commune met de l'argent pour les TAP, soit elle les supprime pour réduire les dépenses.

Mme JEAN demande s'il est possible de réduire la voilure pour limiter les dépenses des intervenants.

M. REDON trouve dommage que les enseignants et les parents d'élèves n'ont pas voulu émettre un avis.

Après débat, madame le Maire fait procéder au vote pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.

Vote : 10 Pour – 1 Abstention (DELAGE) – 1 Contre (LEBRAUD)

2 – Avis de la commune sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux pour la période 2024-2029 (GrandAngoulême)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe les élus que la commune reçoit des demandes de logements sociaux mais beaucoup moins que sur Angoulême. Le plan met en place un système de notation.

Mme VIGIER signale que les hôpitaux gardent parfois des patients suite à des accidents de la vie ou des pathologies faute de places dans des logements sociaux.

Vote : 11 Pour – 1 Abstention (M. DOUILLARD)

Questions diverses :

- **Comptage routier – Les Renonfies** : Le département a réalisé un comptage routier suite aux demandes de 2 administrés. C'est un lieu-dit (70km/h), la commune en accord avec le département a accepté il y a quelques années d'abaisser la vitesse à 50km/h. M. GUEDON rappelle que la commune installe régulièrement le radar pédagogique mobile. Madame le Maire lit le rapport du département :

- 300 véhicules jour.
- quand on vient de Sers, la vitesse moyenne dans le secteur urbanisé est de 54 km/h dans le sens entrant et de 51km/h dans le sens sortant.
- quand on vient de Dignac, la vitesse enregistrée dépasse majoritairement la vitesse autorisée mais sans très grand excès de vitesse.

Le département a proposé à la commune de tester un aménagement avec chicanes en contrepartie il faudrait transformer le lieu-dit en agglomération.

Au vu de l'analyse du département et du nombre de constructions, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas réaliser d'aménagement.

- **Marché local** : Mme VIGIER informe de l'arrivée de deux nouveaux exposants au mois d'avril (vendeur de saucissons et fabricant de savons au lait de chèvre). Elle demande qu'un panneau soit installé pour nommer le hangar.

M. DOUILLARD souhaiterait une installation fixe avec grillage car les banderoles se replient avec le vent sur l'installation actuelle.

M. GUEDON doit se pencher sur le fléchage des différents parkings pour améliorer la visibilité des stationnements (lavandières, hangar, etc).

- **Voirie** : M. GUEDON a déjà réalisé 2 visites avec Eurovia et Eiffage. La 3ème visite doit avoir lieu cette semaine avec Colas.

Les travaux d'élagage doivent avoir lieu la semaine prochaine (85€ HT/h). Mmes VIGIER et GODIER demandent que la commune adresse des courriers d'information aux propriétaires. Mme VIGIER propose son aide pour l'envoi des courriers.

M. REDON informe qu'un mur a été réalisé sans autorisation à Lascour et il bloque l'accès à la borne incendie. Il est impossible de passer derrière pour effectuer des vidanges annuelles. Il demande à madame le Maire de prendre contact avec le SDIS et le propriétaire pour la conduite à tenir.

- **Grange sise 22 rue des Boissonnets** : M. REDON demande une nouvelle fois que la haie soit taillée pour dégager la visibilité du carrefour. Il informe madame le Maire que la grange s'est écroulée et que des pierres se sont retrouvées sur la route la semaine dernière. Il est urgent de lancer la procédure pour récupérer le terrain.

- **Voitures vantouses** : les élus en ont assez des véhicules épaves qui stationnent depuis des semaines voir des mois place de l'Echelle et place du Champ de Foire. Un signallement a été effectué à la gendarmerie.

- **Expositions « Femmes dans la société »** : du 19 mars au 12 avril 2024 du lundi au vendredi de 11h à 18h à la salle des mariages.

- **Parking du Hangar** : un mur a été monté aujourd'hui pour condamner l'accès aux riverains. Le droit de passage s'est arrêté lors de la vente de la maison. Des potelets ont été commandés pour bloquer l'accès à la RD 939 car l'habitante recule sur celle-ci sans autorisation.

- **Cimetière** : M. REDON a reçu des devis pour refaire la haie du cimetière du bourg ainsi que pour le terrain de pétanque.

- **Jardin du Curé** : M. REDON et Mme JEAN vont recevoir Mmes TARDY et CHARRIERE pour l'entretien du jardin.

- **Balade des oies sauvages** : Mme JEAN annonce la balade le 22 et 23 septembre 2024. Les chemins seront nettoyés en amont par la section nature et patrimoine du CAD.

La séance est levée à 20h04.

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie GODIER



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

